Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602541-20251209-DEL2025_78-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27 Novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 Novembre 2025.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, M. GUILLAUME Frédéric, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle (arrivée à la délibération 2025/74) M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) :
M. SAINT-AIGNAN Willy, Mme BAUCHE Laëtitia

A été nommée secrétaire : Mme FEVRE Blandine

2025/78 – Avance du budget de la commune au budget photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de pose de panneaux photovoltaïques seront réalisés sur le bâtiment espace communal d'activités.

Afin de permettre au budget Photovoltaïque de préfinancer ses dépenses d'investissements initiales (panneaux photovoltaïques...), et dans l'attente des recettes d'exploitation à venir, il est proposé le versement d'une avance du budget principal au budget Photovoltaïque de 600 000€. Cette avance pourra être versée en plusieurs fois en fonction des besoins.

Le remboursement de l'avance par le budget photovoltaïque interviendra chaque année à hauteur de l'excédent de fonctionnement généré par ce budget. (vente d'électricité)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER le versement d'une avance du budget de la commune au budget photovoltaïque afin de préfinancer les dépenses d'investissement d'un montant de 600 000€.
Le remboursement de cette avance interviendra chaque année à hauteur de l'excédent de fonctionnement généré par le budget photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

